Veille éducative

Extrait du compte-rendu du programme Secucités Ville et Ecole du FORUM EUROPEEN POUR LA SECURITE URBAINE

Et si on revenait en arrière, en amont, avant ? Avant que le mal soit fait, que la violence soit installée ? Si on se refaisait une sorte de virginité pour penser une fois encore la question de la prévention de la violence ? Ou plus exactement si nous refusions justement de parler de violence pour seulement considérer l'acte d'éduquer avant même que la question de la prévention ne se pose? Cela nécessite d'enclencher un véritable changement de posture : éduquer pour ne pas avoir à réparer. Car nous pourrons retourner la question de la violence dans tous les sens, nous serons toujours ramenés au point de départ, c'est-à-dire à l'éducation des enfants et à notre obligation de resserrer les rangs des adultes sur cet enjeu. Et puis nous parlons de jeunesse, d'apprentissage, donc d'un avant, sinon d'un début. On refusera aussi la conduite automatique vers l'école, car la projection spatiale sur l'école masque les enjeux réels qui débordent de toute part la question scolaire.

On peut faire aveu d'impuissance. On peut avouer qu'on ne sait pas comment s'y prendre pour encadrer la jeunesse. On peut éparpiller les enfants pour se débarrasser du problème. On peut jouer les loups garous pour faire semblant de faire peur. Mais on peut aussi regarder la réalité en face, refuser la stratégie du remède ou de l'après-coup et prendre des mesures éducatives très efficaces qui projettent les jeunes vers l'espoir plutôt que de viser à les enfermer.

Nos sociétés décrivent, mettent en chiffres, et dénoncent la violence des jeunes à l'école ou en dehors de l'école. Ce sujet récurrent, jamais épuisé et d'une efficacité médiatique rare, suscite des réactions très vives, parfois disproportionnées, qui retombent jusqu'à la prochaine flambée, mais laissent à tous un goût amer, celui de l'impuissance à endiguer à la fois ce déchaînement de passion et sa cause. La violence existe et il ne s'agit pas de nier l'importance des événements, souvent graves, qui provoquent cette tempête de l'opinion, même si la voie est étroite entre une possible exagération des faits et une sous-estimation de ceux-ci. Le traitement de ces phénomènes en termes de sécurité publique est indispensable car il est de la responsabilité des gouvernants d'assurer la tranquillité publique. Mais pourquoi sommes-nous à ce point contaminés, intoxiqués par le flot ininterrompu d'une doxa de la violence ? On peut s'interroger sur la manie contemporaine à ne parler que de ça, à ne pas respecter la juste part entre violence et générosité, entre brutalité et amour, entre intérêt mesquin et propension au don. Car le discours alarmiste n'est pas plus légitime que celui de la confiance, et dans l'état actuel des sciences humaines, sans s'appuyer sur des considérations d'ordre moral ni pécher par naïveté, nous savons que les relations humaines se jouent dans des interactions complexes qui font alterner énergie vitale et visées mortifères. Les théories rapportées par Mauss indiquent précisément que les hommes sont mus par des contradictions et tout autant mobilisés par la bonté que par la cruauté et l'individualisme. Nous constatons pourtant que se propagent sur les ondes l'unique et immense vague des violences de toutes sortes, seulement entrecoupée de temps en temps de courtes mièvreries destinées sans doute à mieux nous faire digérer l'horreur. Non contents de vivre la violence, il nous faut encore la voir et la revoir sur l'écran plat quotidien comme pour s'en repaître, s'en imbiber. Mithridatisés de force nous capitulons et la violence nous réunit même et surtout lorsqu'on parle de la jeunesse.

Rappelons-nous la légende de Mithridate VI, dit le Grand, qui vécut un siècle AJC. Après une enfance malheureuse, préoccupé surtout par une peur obsessionnelle d'être assassiné, il ingère tous les jours de petites doses de chacun des poisons qu'il redoute afin de s'immuniser. En dehors du fait que nous sommes à l'aube de l'homéopathie, nous devons relever l'extrême intérêt de ce que nous enseigne cette légende. Nous sommes bien, comme ce roi ancien, dans une période de peur et condamnés à l'exorciser. Nous sommes confrontés en effet à des bouleversements civilisationnels qui, sous le nom

de progrès, promeuvent une concurrence économique violente, une compétition forcenée, la vitesse et le changement comme modes de vie et la mise en pièce progressive des principaux freins ou résistances traditionnels. Cette peur, et l'insécurité qui en découle, devient chronique, ravage les idéaux, les espoirs et ruine la confiance envers toute forme de résolution politique. Désormais incapables d'envisager la société d'un autre regard, comme consentants à un malheur rabâché, nous devenons immuno-résistants. Mais toujours plus de poison ne protège pas de la peur et, en matière d'éducation, il serait sage de ne pas transférer notre anxiété collective sur les enfants au risque de finir par en avoir peur et de leur en faire porter le poids.

Cette question interpelle le politique, les politiques, tous les acteurs éducatifs et tous les citoyens. Elle oblige à ouvrir les yeux, à s'interroger sur l'attitude des adultes à l'égard des jeunes et à envisager les réajustements nécessaires pour penser la place des enfants dans la société, pour envisager une éducation plus humaine qui leur évitera la spirale qui mène, dans un enchaînement fatal, de la souffrance à la violence. Il est donc bien nécessaire d'essayer un nettoyage de la pensée et prendre les choses à la racine pour refuser le creuset des répétitions malfaisantes. Cela risque de nous procurer quelques surprises et de nous rendre en quelque sorte à nous-mêmes pour nous faciliter un jugement neuf. Remontons le fil de nos exigences et reprenons un raisonnement sur des bases vivantes, indispensables pour penser l'éducation et l'instruction des enfants. Et comme ils ne naissent pas tout à fait délinquants, il nous est aisé de ne pas partir immédiatement du présupposé de leur violence potentielle afin d'envisager comment nous pouvons agir de façon non pas préventive mais tout simplement éducative, pour que les enfants qui naissent aujourd'hui vivent une existence paisible.

Pour se décontaminer de quelques maladies.

Selon une dérive qui a désormais imprégné la société, on agit le plus généralement lorsque la violence est déjà là. Usons d'une métaphore simple pour illustrer notre propos. Imaginez un vase très fragile. Il est beau, neuf et vous y tenez beaucoup. Seulement voilà, vous n'en prenez pas soin et le vase se casse. Vous êtes navré, vous vous en voulez, vous reprochez votre négligence, vous détestez cet acte manqué. Vous ruminez votre tristesse. Mais bon, ce n'est pas grave. Il existe de la très bonne colle, transparente, chère certes mais solide. Alors vous collez les bris ramassés et faites mine que le vase est le même.

Nous sommes experts pour réparer ce que nous négligeons mais très insuffisamment préoccupés de prévenir la casse. La négligence éducative à l'égard des enfants est inimaginable. Nous inventons à grand renfort d'experts, de recherches, de diagnostics des solutions à des maux que nous provoquons. Avant tout soucieux des remèdes qui nous rassurent sur nos inconséquences, nous en oublions l'essentiel à savoir que la maladie n'est pas inexorable.

Prenons un exemple parmi d'autres car de nombreux autres clignotants sont au rouge dans une Europe qui vieillit.

Considérons l'espace public, dans les villes particulièrement. Il n'est pas fait pour les enfants : quelques bacs à sable, et puis pfutt ! il faut que les enfants disparaissent. Ils sont en quelque sorte « provisoires »… C'est comme si l'enfance n'était pas une période vraie, comme si les enfants vivaient, parce qu'ils sont des adultes en devenir, dans une sorte d'espace/temps inexistant. Qu'ils se dépêchent un peu de grandir et le tour sera joué. Pas besoin d'installer du durable entre les deux temps. C'est ainsi que l'organisation sociale ne prévoit en dehors de l'école rien, pas grand chose et de toute façon pas assez. Pensons seulement à l'architecture, à l'urbanisme, aux maisons de jeunes, aux crèches, etc. Les espaces sont-ils en nombre suffisants, accueillants, adaptés ? Et pourtant cette partie de la vie qu'on appelle la jeunesse s'allonge, prend de l'importance en raison de la durée accrue de la

vie en général et de la démocratisation des études. C'est une sorte de génération intermédiaire qui est venue s'installer avant l'âge adulte. Dans une période très récente, l'adolescence était réduite à la portion congrue. Désormais la génération des 10-30 ans domine. Nous sommes donc en fort déséquilibre.

Les enfants et les jeunes dérangeraient-ils ? Personne n'oserait dire ça. On affiche même le contraire : on les aime, ils sont notre avenir, etc. Mais à y regarder de plus près on constate le contraire. Nos sociétés ne sont pas très hospitalières envers les enfants. Elles sont réglées sur le mode de vie des adultes, leurs soucis, leur travail, les mauvais réglages dans les transports et encore à notre époque, soit disant moderne, entre les vies des femmes et celle des hommes. Les enfants en bout de chaîne suivent au rythme qu'on leur impose : levés tôt, couchés tard, vite vite, gardés par qui on peut, avec le flot de mauvaise conscience, de culpabilité et de tristesse qui souvent va avec. La vie quotidienne des enfants est réglée sur celle des adultes qui n'est pas un modèle d'épanouissement.

Et le temps scolaire dans tout ça ? Eh bien, il est totalement calé sur celui des adultes. Pourquoi un enfant de 6 ans va-t-il le même nombre d'heures à l'école qu'un collégien ? Pourquoi les élèves restent-ils 6 heures d'affilée en classe et en moyenne 8 heures par jour dans les locaux scolaires ? Parce que les parents ne sont pas chez eux. Et que dire des tout petits ? Que dire de la scolarisation à deux ans : moyen de garde supplémentaire à moindre coût ou réel besoin des enfants ? Les horaires scolaires sont fixés non pas de façon pédagogique mais calés sur les horaires des entreprises. Et en France, depuis les 35 heures ils n'ont pas diminué…

De la construction de l'équilibre des enfants dépend celui de notre société. On parle d'enfants agités, incapables de se concentrer. Ils sont punis à l'école, à la maison parce qu'ils ne tiennent pas en place mais ils font surtout les frais de notre propre agitation.

La liste de nos négligences serait longue et chacun, que ce soit dans sa vie professionnelle ou privée, pourra réfléchir aux siennes. Car quelle place, quelle attention, consentons-nous à donner aux générations nouvelles ? Comment comptons-nous éduquer les enfants que nous faisons pour mettre en harmonie nos discours d'amour avec nos actes, et ne pas leur faire payer le prix de nos incuries ?

La sécurité éducative

Dans la plupart des cas et heureusement, les enfants qui éprouvent des difficultés scolaires sont suivis, et après la période de turbulence adolescente, retrouvent un parcours de réussite. Dans certaines familles plus aisées, c'est même l'occasion de voyages, de stages valorisants ou bien les parents payent assez cher des instituts privés, ce qui va donner le temps nécessaire pour gérer la crise. Le jeune sort alors par le haut de sa difficulté à s'intégrer à un cursus ordinaire. Hélas, c'est presque une platitude de répéter que tous les enfants ne sont pas égaux devant les difficultés qu'ils peuvent éprouver et de dures inégalités se creusent entre eux contre lesquelles nos démocraties ont du mal à lutter. Deux poids, deux mesures. Dans les quartiers populaires l'échec est en quelque sorte interdit. Il provoque une inflation de difficultés impossibles à endiguer. Les solutions semblent inimaginables et les conséquences sont celles que l'on connaît. L'échec de ces enfants pèse lourd sur leur vie et surdétermine négativement leur avenir. Il pèse lourd aussi sur l'image de la ville, fortement marquée par la symbolique tragique du ghetto. Il pèse lourd enfin sur la sécurité de tous. L'étude des parcours de ces jeunes montre que c'est parfois après une longue galère de plusieurs années qu'épuisés ils parviennent enfin à retrouver un cap, non sans séquelles évidemment.

Les chercheurs démontrent que les inégalités sont cumulatives dès l'école maternelle et sont renforcées par des stratégies de choix des familles. Selon le contexte dans lequel on vit et, de façon

générale, les élèves réussissent d'autant mieux qu'ils sont issus d'un milieu favorisé. Toutes les études sur les violences scolaires montrent la corrélation avec l'échec et le regroupement des élèves les plus faibles dans des classes particulières. Les chiffres varient selon les pays mais nul n'évite l'échec scolaire. En France, chaque année, qu'ils soient décrocheurs, non scolarisés, ou sans aucune qualification à 16 ans, 60 000 enfants sont en situation de rupture scolaire et sociale. Cela représente 8,5 % d'une classe d'âge. C'est un ratio faible et que nous n'avons cessé de faire diminuer. Mais chacun peut comprendre que c'est un nombre tout à fait insupportable, pour eux, comme pour l'éducation dans un pays moderne. Nous avons atteint un seuil au-delà duquel nous ne parvenons pas à progresser parce qu'on ne peut pas tout demander à l'école. Ces enfants nécessitent qu'on s'occupe d'eux de façon différente, en fonction de leur difficulté particulière. Ils sortent de l'école avec le sentiment atroce d'être hors jeu, rejetés, incompris et profondément malheureux, même s'ils dissimulent leur angoisse, même s'ils paraissent parfois provoquer l'échec, même si souvent leur violence déborde. Chaque année, des milliers d'enfants se mettent eux-mêmes en situation d'exclusion, entrent dans la délinquance et deviennent des « hors la loi précoces » faute de trouver toute leur place dans la société. Ils vivent dans les deux cas une situation de grande détresse psychologique qu'on a tendance à sous-estimer, car le plus souvent ils n'en parlent pas. Aucune prise sur l'avenir, un trou noir en guise de lendemain : qui accepterait une telle injustice ? Qui peut tolérer un tel gaspillage d'intelligence ? La scolarité obligatoire n'a pas permis à tous les enfants d'accéder à la réussite, et, trop souvent l'école a reproduit les clivages observés dans la société entre riches et pauvres, entre intellectuels et manuels. La résignation n'est pas envisageable. On ne peut pas admettre que certains soient laissés pour compte et qu'ils aient déjà perdu la partie avant de l'avoir commencée.

La notion d'échec scolaire est à rebours même de l'idée d'éducation, dont le rôle premier est d'ouvrir au monde. On comprend mieux ensuite les violences consécutives aux humiliations répétées : violences contre soi (dépression ou suicide) et/ou violences contre les autres (vandalismes, agressions). Mettre en lumière la violence cachée qu'elle soit celle que subissent les jeunes ou celle qu'ils commettent, c'est révéler des vérités crues, par exemple que l'école démocratique se cherche, que l'école de masse fait saillir les inégalités, et que la violence des uns est le résultat d'une violence larvée bien plus cruelle, celle qui consiste à enfoncer dans l'échec des enfants à qui l'on demande de savoir ce qu'ils sont venus apprendre.

Cet état de faits est renforcé par le modèle dominant, familles et enseignants réunis, qui organise le temps de l'apprentissage comme une course poursuite. Elle se résume souvent ainsi : être le premier, plus vite que les autres et sans s'occuper des autres. La mise en concurrence se fonde sur l'éjection des plus faibles et des plus pauvres, comme si la valeur de l'homme était mesurée à l'aune de sa puissance et de sa combativité, comme si l'intelligence n'était à prendre en compte qu'après un combat symbolique ou réel pour s'imposer à tout prix.

Par exemple, de très nombreux enfants apprennent mal à lire quand ils sont petits parce que passer au langage écrit nécessite des compétences extrêmement complexes de même qu'un état psychologique serein. Nous ne savons pas d'ailleurs très précisément comment cet apprentissage fonctionne mais, à défaut de prendre toutes les précautions et tout le temps nécessaires, nous faisons souvent porter aux enfants la responsabilité de l'échec. Les conséquences ensuite requièrent de très coûteuses remédiations. C'est pourquoi il faudrait peut-être instaurer ailleurs que sur les routes une limitation de la vitesse. Le modèle de l'accélération n'est pas celui des apprentissages et de l'intelligence. Les enfants qui naissent aujourd'hui vivront 100 ans, nous devrions tout simplement dans un souci humaniste laisser à chacun le temps d'apprendre à son rythme. Cela réduirait le sentiment d'échec et la violence, limiterait l'angoisse collective, atténuerait les culpabilités.

Il faut donc renverser la logique de l'échec qui installe un grand nombre d'enfants et d'adolescents en situation de pluri-exclusion et, au-delà de la réussite scolaire, encourager l'insertion, c'est-à-dire prendre en compte toutes les compétences des jeunes qui ne sont pas que des élèves. La fin de la scolarité ne doit pas être la fin d'un parcours mais le début d'un autre, différent, mais tout aussi riche. Les apprentissages, l'accès aux savoirs fondamentaux, à la culture, que l'école se doit de donner à tous les jeunes, ne sauraient être le seul recours. Il s'agit de mettre l'accent sur l'insertion dans le monde professionnel avec l'aide des entreprises et de participer plus généralement à la formation du citoyen. C'est ce que propose, par exemple, les écoles de la deuxième chance qui tissent le lien entre les entreprises et la formation professionnelle.

Il semble donc qu'on doive désormais réfléchir à l'organisation, au-delà de l'obligation scolaire, d'une continuité éducative. La barrière des 16 ans, qui ne touche que les plus pauvres et les adolescents en souffrance, devrait être effacée. Si l'école n'est plus obligatoire, l'éducation en revanche doit le rester. Des dispositifs très divers existent, mais il manque souvent des lieux. Trop de jeunes restent dehors. Dans certains sites, on réfléchit à la création ou à l'adaptation de structures existantes, pour que, quand le parcours scolaire s'est interrompu, le parcours éducatif se poursuive et que tous les jeunes trouvent le chemin de la réussite.

La continuité éducative est également nécessaire entre les différents lieux d'éducation, de culture et de loisirs des jeunes. Dans l'école, les stades, les bibliothèques, les centres de loisirs, on doit réfléchir aux enjeux communs, on doit construire des projets éducatifs concertés. On ne peut pas repenser l'éducation des enfants, leur santé, leur protection, sans repenser la ville. Les programmes urbains devraient y contribuer car ce ne sont nullement des projets de pierre, mais des projets humains, au cœur desquels la sécurité et la qualité de vie des habitants doivent prendre toute leur part.

La sécurité commence par là : rassurer chacun sur la place qu'il peut occuper dans la société et sur une réussite possible. L'éducation est la meilleure des sécurités. Elle est au cœur des systèmes de protection dont nous avons tous besoin.

L'éducation au sens large

L'éducation concerne tout le monde. Ce n'est pas la propriété privée de l'école à qui on demande trop, tout et son contraire. La charge est trop forte pour cette seule institution. Il faut donc organiser l'éducation avec tous ceux qui en ont la charge, et cesser de faire comme si l'école répondait à tous les besoins. Nous devons faire converger actions et initiatives pour organiser une responsabilité partagée de l'éducation. Enseignants, parents, soignants, policiers, associations, éducateurs, magistrats, élus, tous les services de l'état avec tous les habitants, doivent contribuer à refonder l'Education au sens large, pour former tous les enfants.

Cela commence par une meilleure implication des parents et des familles, le respect de leur autorité et le cas échéant l'organisation d'une aide à la parentalité car être parent n'est pas une donnée naturelle. Les rencontres entre parents et enseignants se passent encore trop souvent dans un couloir ou dans une salle de classe, dans une relation duelle et parfois conflictuelle, puisque les parents sont en général « convoqués » quand, et seulement quand, il y a problème, pour s'entendre dire que la réussite de leur enfant dépend de leur capacité à le faire travailler, ce qui les culpabilise, sans qu'ils soient en capacité de sortir de l'impuissance. Comment en effet pourraient-ils réussir dans cette tâche, eux qui parfois ont eu des relations difficiles avec l'école ou tout au moins en comprennent mal le fonctionnement, là où les enseignants, dont c'est le métier et la responsabilité, ont échoué ? Comme cela se fait déjà dans certaines villes, la création d'un espace ouvert aux parents leur permet de se rencontrer, de confronter leurs difficultés, d'échanger leur désarroi et parfois leur souffrance, de

s'informer réciproquement, et par ailleurs de rencontrer les enseignants dans de meilleures conditions. Lieu d'écoute et de parole, et donc de connaissance mutuelle, il a toute chance d'apaiser les relations entre les enseignants et les parents, débarrassant celles-ci des accusations réciproques habituelles. Les parents, de cette façon, sont mieux associés à la vie de l'établissement et donc à la scolarité de leurs enfants. Dans ce lieu peuvent être également organisées, en lien avec les fédérations de parents d'élèves, des informations et formations facilitant la participation des parents aux conseils d'école ou d'établissement.

L'éducation pour devenir l'affaire de tous doit s'organiser localement autour de projets éducatifs locaux, gages d'une façon nouvelle et plus efficace de penser l'éducation des enfants impliquant tous les acteurs en nourrissant une conception élargie du mot éducation. C'est ce qui se fait par exemple dans le réseau des villes éducatrices.(voir annexe 2)

En passant d'une logique centrée sur l'école à une autre qui affirme le territoire tout entier comme porteur d'éducation, de nouvelles responsabilités plus collectives se dessinent et l'école n'est plus la seule qui soit sommée de rendre des comptes. Cela permet d'aborder la question éducative avec un nouveau regard, et d'agir sur des paramètres contre lesquels les politiques éducatives butent depuis des années, impuissantes à régler des difficultés qui relèvent d'autres champs d'intervention. Tout l'enjeu de l'élaboration collective d'un projet éducatif est, en sortant des accusations réciproques, de permettre à chacun de trouver sa place, selon ses compétences, mais avec la capacité d'évoluer en fonction de cette vision d'ensemble, y compris dans ses pratiques professionnelles. Certaines décisions relèvent de la décision de l'Etat, d'autres de la volonté politique des élus locaux, d'autres encore de l'engagement personnel des citoyens. Ce qui est en jeu à travers cette cohérence retrouvée, c'est le retour de la confiance. C'est faire en sorte que les parents croient en l'école, que les acteurs se sentent renforcés dans leur capacité commune d'agir, c'est en même temps tenter de réconcilier les jeunes avec leur propre réussite.

En effet, les projets éducatifs ne réussiront que s'ils s'articulent étroitement avec les projets des municipalités, et inversement si on organise la nécessaire complémentarité de toutes politiques publiques -famille, justice, aménagement urbain et du territoire, petite enfance, santé, urbanisme, architecture, logement, transports, emploi, etc.-ainsi que sur la mise en synergie des différents acteurs. Car, dans le domaine éducatif, s'il n'y a pas attaque sur plusieurs fronts, tous les efforts risquent d'être vains, pire de conduire au découragement. Cette démarche est l'occasion, en sortant des stéréotypes habituels, d'engager un processus de transformation qui fasse évoluer, dans un même mouvement, la ville et l'école. Elle a l'ambition d'affirmer le territoire comme lieu d'excellence et d'innovation, dans et à l'extérieur des établissements scolaires, au sein d'une ville éducatrice qui souhaite transformer l'espace urbain en un véritable espace éducatif. Elle peut dessiner un visage urbain inspiré par une nouvelle façon de penser la place des jeunes dans la cité.

Il s'agit donc d'équilibrer les forces en présence pour organiser un développement éducatif harmonieux. Cela conduit à établir des dialogues de professionnels et à redéfinir les tâches des uns et des autres dans le sens d'une meilleure efficacité, afin de développer le réseau d'adultes dont des enfants ont besoin pour mieux apprendre et pour mieux vivre. C'est à ce prix qu'on peut tendre vers une société éducative.

Veille éducative

On dit familièrement que les jeunes «tiennent les murs » des cités, mais on devrait inverser l'ordre des mots et affirmer que c'est la cité qui doit tenir les jeunes. Prévenir la violence passe par de tels basculements car les mots ont un sens et façonne nos actes.

Le mot « veille » est beau et plus encore lorsqu'il est accolé au mot éducation. Entre surveillance et bienveillance, il évoque à la fois deux choses indispensables à l'éducation d'un enfant : l'autorité et l'amour. Dans la vie quotidienne des familles, et sans interruption aucune, lorsqu'il y a des d'enfants, chaque adulte, bien qu'occupé à d'autres tâches, veille sans le dire. Cela va de soi. Il est dans une sorte de « tension douce » toujours maintenue qui prévient l'accident. Prenons un exemple. A la plage, l'été, adultes et enfants partagent des moments de loisir et de plaisir. Chacun se baigne, discute, bronze et la détente est totale. Mais, les adultes veillent toujours, ils ont un œ il sur les enfants, ils organisent sans le dire la vigilance. Ils tendent un fil invisible et tranquille entre eux et les enfants. C'est ce qui manque le plus pour certains enfants. Ils traversent les institutions et les lieux, mais il n'y a pas autour d'eux la coalition suffisamment constante pour qu'ils soient à la fois en sécurité et qu'ils puissent réussir. La veille éducative consiste donc à rétablir cette vigilance oubliée.

Pour être très concret, tous ceux qui sont décrocheurs ou décrochés manquent cruellement de trois choses indispensables pour « grandir droit ». Ils ont besoin d'un lieu d'accueil. Le simple bon sens veut que la rue ne soit pas un lieu éducatif. Les enfants méritent mieux que des stations prolongées dans les halls d'immeubles. Ils ont besoin d'un emploi du temps qui structure leur quotidien, pour de se lever le matin, pour avoir des choses à faire. Ils ont enfin besoin d'un projet.

La veille éducative est une forme nouvelle de travail collégial qui permet de croiser les logiques institutionnelles et professionnelles, qui met les gens ensemble, resserre les rangs des adultes-éducateurs autour des jeunes en difficulté. La réponse au problèmes est organisée au niveau des quartiers avec les gens des quartiers, qui connaissent les enfants, qui connaissent la ville, qui savent quels sont les besoins. C'est donc le maire qui est le porteur et le garant de la démarche de veille éducative comme c'est lui qui organise le projet éducatif local. La veille éducative anticipe sur les situations d'échec et instaure une continuité, même et surtout lorsque le parcours scolaire est interrompu. Il s'agit bien sûr de tout entreprendre pour une réinsertion scolaire, mais lorsque cela n'est pas souhaité ou possible, de construire pour chaque jeune un parcours individuel. Des cellules de veille éducative sont mises en place dans chaque ville animées par un coordonnateur, dans le cadre des structures ou des dispositifs qui existent déjà dans la ville et qui paraissent le mieux adaptés. Elle s'appuie sur les compétences des différents partenaires de l'action éducative : parents, enseignants assistante sociales, médecins, mais aussi associations et élus, en les mettant en réseau, sans qu'il y ait toutefois confusion entre les responsabilités et les rôles de chacun. Les coordonnateurs organisent la réunion des acteurs éducatifs, intervenants sociaux, professionnels de l'insertion, de la santé et les élus. Ils repèrent les jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire.

Dans certains cas, il est nécessaire créer des structures éducatives complémentaires car certains enfants sont inadaptés au système scolaire et doivent bénéficier parfois provisoirement de lieux polyfonctionnels : à la fois école, maison de jeune, centre de soin, mission locale, ces lieux existent déjà mais en trop petit nombre.

Prenons des exemples concrets.

? Le cas d'un enfant de 14 ans absentéiste notoire depuis des mois. La cellule de veille éducative a reçu mission de faire le lien entre l'école, l'assistante sociale et les parents. Elle doit soulager le collège du suivi terriblement contraignant et aider à résoudre la situation.

?Le cas d'un enfant de 15 ans exclu de son collège pour 8 jours. Au lieu de rester chez lui ou dehors à parader devant ses copains, en lien avec ses parents, et dans le cadre des accords qui auront été passés entre l'école et les élus, il va être pris en charge. Une association reçoit mission de donner à cet élève des tâches scolaires ou civiques à accomplir.

?Le cas d'un adolescent de 16 ans et demi qui à l'issue de la classe 3ème a été orienté vers un lycée professionnel. Il ne s'y est pas présenté. Le lycée se met en relation avec la cellule de veille éducative dès la rentrée pour s'enquérir de son sort. Cette dernière prend contact avec sa famille par le biais d'un adulte relais et va prendre la situation en charge.
?Un jeune de 17 ans a perdu son travail. L'éducateur de rue l'adresse à la mission locale et à la cellule de veille qui chercheront à la fois un autre contrat de travail mais lui proposeront également une activité temporaire dans un des lieux prévus à cet effet dans la ville pour ne pas rester oisif.

Protéger les enfants, un par un, est une lourde tâche. C'est pourtant la seule solution, car l'individu résiste toujours et le traitement général du haut de l'Etat, à coups de dispositifs magiques, des difficultés éducatives de tous est un leurre.

Conclusion

Lutter contre les violences à l'école et en dehors de l'école demande donc d'abord de renverser la logique habituelle qui, nous l'avons dit, résulte trop souvent d'un fatalisme de l'échec. La prévention mérite qu'on retrouve son sens originel, marqué par une générosité et une bienveillance envers les enfants, en somme elle consiste à faire le pari de leur éducabilité et à imaginer constamment des chemins de réussite. Elle se résume à une promesse à faire aux jeunes pour qu'ils puissent trouver la force de se projeter dans l'avenir.

L'éducation au sens large du terme, dépassant le seul domaine scolaire, devrait donc devenir partout une vraie priorité. Cette priorité-là coûte cher, il est vrai, mais nous épargnerait beaucoup de maux en réparation et en prisons.

Et puis, même quand ils ont franchi la ligne jaune des interdits, les enfants ont encore droit à tous les égards, à toutes les attentions, à toutes les chances. Il s'agit de donner le mieux, surtout à ceux qui manquent de tout, pour qu'ils aient simplement la même chose que tous les autres : réconfort, bienveillance, protection, attention constante, éducation exigeante et sécurité. C'est à ce prix qu'on leur permettra de renouer avec le goût de la connaissance, de ranimer la force de vie présente en chacun d'entre eux. Car la violence, dont nous savons tous qu'elle fait partie de la vie, doit pouvoir être canalisée à des fins constructives. La culture, « qui donne forme à l'esprit », selon la formule de Jérôme Bruner, permet la symbolisation et l'expression possible des pulsions violentes en les transformant en pulsion vitale.

Cela nécessite de suivre quelques axes de travail assez simples :
- résister résolument à la pression de la seule actualité et engager un travail au long cours. Le temps de l'éducation est long, toujours.
- lever la pression stigmatisante sur les jeunes et donc combattre avec efficacité nombre de préjugés
- réfléchir à une organisation urbaine qui prévoit une place, c'est-à-dire des lieux, pour les jeunes dans l'espace public
-développer les occasions et les structures permettant aux jeunes de s'exprimer et de participer à la vie de la cité
- réduire les souffrances des adolescents et des jeunes, ce qui revient à renforcer leur sécurité matérielle, psychique et sociale
- faire levier pour valider des démarches déjà enclenchées et préparer des actions nouvelles, notamment pour mettre en œuvre des projets éducatifs locaux qui impliquent la famille, l'école, la ville et toutes les institutions qui façonnent la vie quotidienne des jeunes
- mettre en place un droit à l'éducation après 16 ans pour une égalité des chances entre les adolescents

- responsabiliser et mobiliser l'ensemble des adultes sur les enjeux éducatifs des acteurs.

En s'appuyant sur le foisonnement d'initiatives déjà existants partout en Europe, on pourrait réfléchir à une convergence des actions entreprises et créer un programme de « veille éducative » pour mettre en commun et prendre à bras le corps et de façon harmonisée les ruptures éducatives à cette échelle.

« Cherchez vos trous noirs et vos murs blancs ». Les célèbres philosophes Deleuze et Guattari ont eu cette formule magnifique pour parler de la difficulté et de la quête de tous les hommes pour trouver leur voie. Angoisse à combler, projets à écrire. Des tableaux noirs et des pages blanches, c'est-à-dire l'éducation. Telle est la clé.

ANNEXES

Annexe 1. Veille éducative : Etudes de cas

Exemple de 2 situations de la communauté de communes de Grenoble pour lesquelles les cellules de veille issues du contrat local de sécurité et du conseil communal de prévention de la délinquance ont fonctionné avec l'école.

Situation 1 : André.

Grenoble, septembre 2000. Signalé au collège Villeneuve par la mairie : cellule de veille issue du CCPD. En errance depuis 2 ou 3 ans, totalement déscolarisé. Enfant unique. Responsable légal : un parent domicilié à Grenoble qui semble être son père. Connu des éducateurs de rue qui essaient de maintenir le contact. Demande de scolarisation au collège : bilan scolaire rapide, André n'accepte rien qui ressemble à tenir assis sur une chaise. Ne sait pas lire autre chose que du déchiffrage. Sait compter. A du mal à tenir un crayon. Refus de toute structure scolaire classique même adaptée.
Accepte d'être apprivoisé par l'enseignant et l'aide éducateur du dispositif relais tout au long de l'année 2000-2001. Participe à des activités : initiation informatique, activités sportives ou culturelles adaptées, fêtes de quartier. Encadrement « léger » pour André mais constant par les adultes tout au long de l'année : éducateurs de rue, service social de secteur – ASE – juge des enfants. Proposition d'entrée dans la structure « Pool Scolaire » du CODASE à la rentrée 2001. Non acceptée par André à ce jour mais en bonne voie.
En conclusion provisoire : arrêt de l'errance, frein à la marginalisation mais il faudra du temps pour aller vers un début d'insertion réel par la voie d'un apprentissage quel qu'il soit.

Situation 2 : Karim.

Saint Martin d'Hères. Novembre 2000. Il redouble sa 5ème, origine magrebine, né en France. Agé de 13 ans et demi. Renvoi successif de 3 collèges en 2 ans, déscolarisé par manque de collège acceptant de le recevoir. Adolescent très violent, capable de provoquer des phénomènes collectifs de bagarres. Signalé à l'Inspection Académique par le CCPD. La veille éducative est organisée par des personnels municipaux. Demande de re-scolarisation. Situation familiale : 3ème d'une fratrie de 5. Le père, transporteur routier, est rarement présent. Il n'a du français qu'une connaissance phonétique. La mère est présente, mais obèse. Elle ne quitte pas sa cuisine même pour dormir car elle ne peut plus monter les escaliers pour aller dans la chambre à l'étage. Karim est un leader négatif, même dans sa famille. Les frères aînés sont connus pour des problèmes de délinquance. Les sœurs cadettes sont sans problèmes. Il passe plusieurs mois à chercher un collège, fait appel de la décision du conseil de discipline, décision confirmée par le Rectorat. Il prend progressivement conscience de sa situation.
Maintien de l'aide des intervenants CCPD, du service social de secteur pour la mère. Peu à peu, le père rentre dans les démarches. Mars 2001, Un nouvel établissement scolaire est trouvé pour finir

l'année. Orientation vers l'UPS (CODASE) à la rentrée 2001. Il est capable de se re-scolariser progressivement en raison de ses capacités intellectuelles.

Annexe 2. Charte des villes éducatrices *Déclaration de Barcelone - 1990 - (amendée en 1994)*

Introduction

Aujourd'hui plus que jamais, la Ville, qu'elle soit petite ou grande, dispose d'innombrables possibilités éducatrices. Elle renferme en elle-même, d'une façon ou d'une autre, des éléments importants pour une formation intégrale.

La Ville éducatrice est une Ville avec sa propre personnalité, insérée dans le pays où elle se trouve. Pourtant, son identité est interdépendante de celle du territoire dont elle fait partie. C'est aussi une Ville qui n'est pas refermée sur elle-même, mais qui maintient des relations avec son entourage : d'autres centres urbains de son territoire mais également d'autres Villes d'autres pays, cherchant à apprendre, à échanger, et donc à enrichir la vie de ses habitants.

La Ville éducatrice est un système complexe, en évolution constante. Elle peut s'exprimer de différentes manières, mais elle donnera toujours la priorité absolue à l'investissement culturel et à la formation permanente de sa population.

La Ville sera éducatrice quand elle reconnaîtra, exercera et développera, outre ses fonctions traditionnelles (économiques, sociales, politiques et de prestations de service), une fonction éducatrice : c'est à dire qu'elle assumera de façon délibérée, sa responsabilité en matière de formation, promotion et développement de tous ses habitants en commençant par les enfants et les jeunes.

Les raisons qui justifient cette nouvelle fonction doivent évidemment être recherchées dans les motivations d'ordre social, économique et politique au même titre que culturel et éducatif. Voilà le grand défi du 21ème siècle, « investir » dans l'éducation, dans chaque individu, afin qu'il soit chaque fois capable d'exprimer, affirmer et développer son propre potentiel humain. Potentiel fait d'individualité, de créativité, de responsabilité, de socialisation, c'est à dire de capacité de dialogue, de confrontation et de solidarité.

Une Ville sera éducatrice si elle offre généreusement tout son potentiel, si elle le laisse saisir par tous ses habitants et si elle leur apprend à le faire.

Les Villes éducatrices représentées au congrès international des Villes Educatrices, qui a eu lieu à Barcelone en novembre 1990, proposent de regrouper dans une Charte, les principes de base qui doivent former l'élan éducatif de la Ville, parce que le développement de ses habitants ne peut être laissé au hasard.

En fait, la Ville dispose d'un large éventail d'initiatives éducatrices d'origine, d'intention ou de responsabilité diverses. Elle dispose d'organismes d'éducation institutionnels, de moyens d'informations non formelles, d'objectifs éducatifs préétablis, mais également d'offres ou d'expériences qui naissent de façon aléatoire ou commerciale. Et, bien que dans l'ensemble de ces offres, il se présente parfois des contradictions ou des inégalités, les Villes encourageront toujours l'apprentissage permanent et la connaissance de langages nouveaux ; elles offriront l'occasion de connaître le monde, afin de s'enrichir individuellement et collectivement.

Les Villes éducatrices développeront une collaboration bilatérale ou multilatérale pour l'échange de leurs expériences. Elles s'épauleront mutuellement pour ce qui concerne les projets d'études ou d'investissement, soit sous forme de collaboration directe, soit comme intermédiaire d'organismes internationaux.

De plus, les enfants et les jeunes ne sont plus des protagonistes passifs de la vie sociale et donc de la Ville. La Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 développe et rend obligatoire les principes de la Déclaration Universelle de 1959, elle en fait des citoyens de plein droit en leur accordant des droits civils et politiques. En fonction de leur maturité, ils peuvent donc s'associer et participer. C'est pour cette raison que la protection des enfants et des jeunes dans la Ville ne consiste plus seulement à privilégier leur condition, mais à trouver la place qui leur revient véritablement, aux côtés d'adultes qui considèrent comme une valeur civile, la satisfaction mutuelle qui doit présider à la coexistence entre les générations.

En résumé, il se confirme ainsi un nouveau droit du citoyen : le droit à la Ville éducatrice. La première démarche dans ce sens est de ratifier, au niveau de chaque Ville, l'engagement qui, partant de la Convention, a été assumé lors du Sommet Mondial de l'Enfance qui a eu lieu à New York les 29 et 30 septembre 1990.

PRINCIPES

- 1 -

Tous les habitants d'une Ville doivent pouvoir jouir, en toute liberté et égalité des moyens et des opportunités de formation, de loisirs, de développement individuel que la Ville offre. On devra donc tenir compte de toutes les catégories, chacune avec ses besoins particuliers.

On devra promouvoir une éducation destinée à favoriser la diversité, la compréhension, la collaboration et la paix internationales. Une éducation qui permette d'éviter toute exclusion fondée sur la race, le sexe, la culture et les autres formes de discrimination.

En ce qui concerne la planification et les objectifs politiques des Villes, on prendra toutes les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles de toutes sortes, y compris les barrières physiques qui empêchent l'exercice du droit à l'égalité. Seront responsables de cette politique, l'administration municipale mais également tous les autres organismes institutionnels qui interviennent dans la Ville. Ses habitants s'y engagent individuellement mais également au sein des associations auxquelles ils appartiennent.

- 2 -

Les municipalités exerceront avec efficacité les pouvoirs qui leurs sont dévolus en matière d'éducation. Quelles que soient leurs compétences, elles formuleront une politique éducative exhaustive qui intégrera toutes les modalités de l'éducation formelle et non formelle, ainsi que les différentes manifestations culturelles, les sources d'information et les moyens de découverte qui existent dans la Ville

Le rôle de l'administration municipale est aussi bien d'obtenir des dispositions législatives provenant d'autres administrations de l'Etat, du Département ou de la Région, que de mettre en œuvre des politiques locales ; tout ceci, en encourageant la participation des habitants à un projet collectif qui

émanerait de l'ensemble des institutions politiques, sociales, voire même de participation individuelles spontanées.

- 3 -

La Ville envisagera les opportunités de formation de façon globale. L'exercice des compétences en matière éducative doit s'effectuer dans le contexte plus large de la qualité de vie, de la justice sociale et de la promotion des enfants et des jeunes.

- 4 -

Afin que leur action soit appropriée, les responsables de la politique municipale doivent avoir une connaissance exacte de la situation et des besoins de ses habitants. A cet effet, ils procéderont à des études qu'ils actualiseront et rendront publiques. Ils formuleront des propositions précises et détermineront la politique générale qui pourra en résulter.

- 5 -

Toujours dans le cadre de ses compétences, la municipalité doit pouvoir connaître, en encourageant l'innovation, le déroulement des actions de formation qui se réalisent dans les établissements scolaires et universitaires de sa Ville, aussi bien ceux dont elle a la responsabilité, que les autres, y compris privés. Il en sera de même pour les initiatives d'éducation non formelle dans la mesure où les objectifs poursuivis sont la connaissance de la Ville, la formation des habitants, leur permettant de devenir des citoyens responsables.

- 6 -

La municipalité appréciera l'impact des offres culturelles, récréatives, publicitaires ou non, formulées à leur intention ; ou d'autres, qui, hors de leur niveau, leur parviennent sans intermédiaire. Elle essaiera, si besoin est, sans s'imposer, d'entreprendre des actions qui donneront lieu à une explication ou à une interprétation. Elle essaiera d'établir un équilibre entre l'obligation de protection et la nécessaire autonomie de la découverte. Elle fournira des lieux de débat, incluant des échanges entre Villes, afin les habitants puissent assumer pleinement l'évolution du monde urbain.

- 7 -

La satisfaction des besoins des enfants et des jeunes présuppose, pour tout ce qui dépend de l'administration municipale, qu'on leur offre, en même temps qu'à l'ensemble des citoyens, des espaces, des équipements et des services adaptés pour leur développement social, moral et culturel. La municipalité, lors de la prise de décisions tiendra compte de l'impact de celles-ci sur la vie des habitants.

- 8 -

La Ville offrira aux parents une formation qui leur permette d'aider leur enfants à grandir et à utiliser la Ville dans un esprit de respect mutuel ; elle mettra au point des projets similaires s'adressant aux éducateurs et fera connaître les orientations à toutes les personnes en contact avec les enfants, qu'il s'agisse de fonctionnaires municipaux, de personnels associatifs ou de particuliers. La municipalité veillera également à ce que ces instructions soit prises en charge par les organismes de sécurité et de protection civile qui dépendent directement de la commune.

- 9 -

La Ville doit offrir à ses habitants l'espoir d'occuper une place dans la société ; elle doit leur apporter des conseils sur leur orientation personnelle et professionnelle et doit rendre possible leur participation à une large palette d'activités sociales.

Dans le domaine spécifique des rapports éducation - travail, il faut signaler les relations étroites qui doivent exister entre les filières de formation et les besoins du marché du travail. Les Villes devront définir des stratégies de formation qui tiennent compte de la demande sociale ; elles devront collaborer avec les organisations ouvrières et patronales pour la création d'emplois.

- 10 -

Les Villes doivent connaître les mécanismes d'exclusion et de marginalisation qui les affectent et les formes qu'elles revêtent afin d'entreprendre les actions compensatrices nécessaires. Elles prendront un soin particulier des nouveaux arrivés, immigrés ou réfugiés, qui librement, doivent pourvoir sentir que la Ville qui les accueille est bien la leur.

- 11 -

Les interventions visant à corriger les inégalités peuvent prendre des formes multiples, mais doivent partir d'une vision globale de l'individu, d'une conception satisfaisant les intérêts de chacun d'entre eux ainsi que l'ensemble des droits qui leur appartiennent. Toute intervention significative dans ce sens suppose la garantie, à travers la spécificité des responsabilités, de la coordination entre les administrations concernées et leurs différents services.

- 12 -

La Ville doit aider à la création d'associations permettant de former les jeunes à la prise de décisions, de canaliser leur actions au service de la communauté, de leur apporter l'information, les matériels et les idées destinés à promouvoir leur développement social, moral et culturel.

- 13 -

Une Ville éducatrice doit apprendre à ses habitants à s'informer. Elle doit déterminer les instruments utiles et le langage adéquat afin que ses ressources soient accessibles à tous. Elle vérifiera que l'ensemble des citoyens de tous les niveaux et de tous les âges accèdent à l'information.

- 14 -

Si les circonstances le nécessitent, les enfants disposeront de points spécialisés d'information et d'aide, et, si besoin est, d'un conseiller.

- 15 -

Une Ville éducatrice doit savoir trouver, préserver et présenter sa propre identité. Elle en fera ainsi quelque chose d'unique qui sera la base d'un dialogue fécond avec ses citoyens et les autres Villes. La valorisation de ses coutumes, de ses origines et de ses pratiques doit être compatible avec les formes de vie internationales. Elle pourra ainsi offrir une image attrayante sans dénaturer son environnement naturel et social.

- 16 -

La transformation et la croissance d'une Ville doivent s'harmoniser entre les nouveaux besoins et la poursuite de constructions et de marques constituant des références claires à son passé et à son existence. Le projet urbain doit tenir compte de l'impact de l'environnement urbain sur le développement de ses habitants, sur l'intégration de leurs aspirations personnelles et sociales ; il doit lutter contre la ségrégation des générations qui ont beaucoup à apprendre les unes des autres. L'ordonnancement de l'espace physique urbain doit mettre en évidence le besoin de jeux et de loisirs, doit permettre l'ouverture vers l'environnement naturel, vers d'autres Villes en tenant compte de l'interaction entre celles-ci et le reste du territoire.

- 17 -

La Ville doit garantir la qualité de la vie en s'appuyant sur un milieu salubre et un paysage urbain en équilibre avec son milieu naturel.

- 18 -

La Ville encouragera la liberté et la diversité culturelles. Elle accueillera favorablement tant les initiatives d'avant garde que la culture populaire. Elle contribuera à corriger les inégalités qui apparaissent dans l'offre culturelle résultant de critères exclusivement commerciaux.

- 19 -

Tous les habitants de la ville ont le droit de réfléchir et de participer à la mise au point de programmes éducatifs. Ils ont le droit de recevoir les instruments nécessaires leur permettant de découvrir une volonté éducatrice dans la structure et la gestion de leur Ville, dans les valeurs qu'elle encourage, dans la qualité de vie qu'elle offre, dans les fêtes qu'elle organise, dans les campagnes qu'elle prépare, dans l'intérêt dont elle fait preuve à leur égard et dans sa façon de les écouter.

- 20

Une Ville éducatrice ne doit pas séparer les générations. Les principes énoncés sont le point de départ du développement du potentiel éducatif de la Ville afin de viser tous les citoyens. En conséquence, cette Charte devra être complétée par les aspects non traités.

Les Villes soussignées assument ces principes et expriment leur volonté de prendre les mesures administratives opportunes pour qu'ils soient mis en pratique et s'engage à présenter régulièrement des évaluations de leur application.